



Maison européenne
des sciences de l'homme
et de la société



APPEL À PROJETS DE LA MESHS
ÉDITION 2020 - 2021
SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE PROJETS

Veillez noter que le calendrier de cette édition est avancé :

[La date limite de candidature est fixée au 13 janvier 2020](#)

Les projets sélectionnés étant financés sur la dernière année de programmation du CPER ISI-MESHS, [la période de réalisation des activités sera également réduite à 12 mois](#) : les crédits seront disponibles du [10 février 2020 au 31 janvier 2021](#)

OBJECTIFS, ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS, CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

I. TYPES D'ACTIVITÉS SOUTENUES

Cet Appel à Projets « Émergents » s'inscrit dans le Contrat de Plan État-Région « ISI-MESHS », dont l'objectif est de contribuer à l'attractivité internationale et à l'innovation scientifique au sein de la région Hauts-de-France.

Il concerne des projets interdisciplinaires et inter-laboratoires qui ne relèvent pas seulement du montage de séminaire mais développent une recherche exploratoire (entre autres : analyse documentaire, enquête de terrain, constitution de base de données, travail en archives) pouvant servir de socle à un projet plus ambitieux (appel à projets « structurants » de la MESHS, ANR, H2020).

Le budget n'excédera pas 6 000€.

La durée du projet est de 12 mois maximum.

II. PROGRAMMES CONCERNÉS

Cet appel à projets doit permettre à la MESHS d'impulser son projet scientifique quinquennal 2020-2024 ; à savoir :

1. le programme scientifique « Vulnérabilités »
2. le programme scientifique « Anticipations »
3. l'action transversale « DATAnum »
4. l'action transversale « Humanités Numériques »

Les projets soumis peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs de ces programmes scientifiques et actions transversales décrits à cette adresse : https://www.meshs.fr/page/programmes_et_axes_2020-2024

De plus, des projets blancs, particulièrement novateurs et interdisciplinaires, qui ne s'inscrivent pas dans ces programmes scientifiques ou actions transversales peuvent également être soumis.

III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Le dossier devra répondre aux critères suivants incontournables :

- caractère interdisciplinaire du projet ;
- le porteur doit être un membre permanent en activité d'un des laboratoires affiliés à la MESHS et être en poste dans l'un des établissements tutelles de la MESHS ;
- est attendue une association avec d'autres laboratoires (français et/ou étrangers) ou d'autres partenaires institutionnels (collectivités territoriales, etc.) et/ou des partenaires privés (association, entreprise ...) ;
- est attendu un soutien actif (logistique et financier) des laboratoires impliqués ;
- est demandée l'implantation de tout ou partie des rencontres programmées à la MESHS ;
- est demandée l'ouverture des cycles de séminaires ou des journées d'étude aux doctorants.

IV. ENGAGEMENTS ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

- respecter les délais et les procédures relatives à la gestion d'un projet à la MESHS (un guide des bonnes pratiques sera remis aux lauréats de l'appel à projet) ;
- utiliser dans la mesure du possible des logiciels libres ;
- remettre un bilan scientifique à la MESHS à la fin du projet ;
- citer la MESHS et le Conseil Régional Hauts-de-France dans toutes les communications et publications produites dans le cadre de ce projet ;
- favoriser le montage par la MESHS des dépôts ultérieurs (ANR, projets européens) dont ce projet fera l'objet.

Pièces complémentaires qui devront être jointes au dossier en cas d'acceptation du projet :

1. Une lettre d'engagement de partenariat des laboratoires sollicités pour le projet.
2. Une lettre d'engagement de soutien logistique et financier des laboratoires partenaires.

Un référent de l'équipe de direction de la MESHS sera désigné pour chaque projet sélectionné afin de veiller à l'avancée du projet.

V. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- les dépenses relevant des frais généraux et du fonctionnement des laboratoires ;
- les allocations de thèse ;
- l'équipement (informatique ou autre) ;
- les prestations de traduction.

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- les frais de mission (transport, hébergement, restauration) ;
- les prestations (hors prestations internes Université de Lille) ;
- les frais de réception, dans la limite de 1/10^{ème} du financement accordé ;
- les vacances (dans la limite d'1/3 du financement demandé) ;
- les frais relatifs à l'organisation de séminaires, colloques, journées d'étude si ces manifestations ont une nature exploratoire ;
- la documentation ;
- les logiciels dont le coût est égal ou inférieur à 500 € HT.

Note :

- Communication :

- tout support de communication doit être soumis avant publicité à la MESHS, notamment pour aider au respect des chartes graphiques du Conseil régional Hauts-de-France et de la MESHS ;
- la MESHS peut fournir une aide à la diffusion ;
- nous vous engageons, une fois le projet accepté, à vous rapprocher du service communication de la MESHS : communication@meshs.fr

- La MESHS rappelle qu'une salle de visioconférence est mise à la disposition des chercheurs, avec une capacité de 12 participants sur 3 sites différents simultanément.

Les crédits seront disponibles du 10 février 2020 au 31 janvier 2021

VI. CADRAGE SCIENTIFIQUE ET DEMANDE FINANCIÈRE		
Acronyme du projet		
Titre du projet		
Programme(s) et/ou action(s) de rattachement de la MESHS (merci de cocher la(les) case(s) correspondante(s))	<input type="checkbox"/> Anticipations <input type="checkbox"/> Vulnérabilités <input type="checkbox"/> DATAnum <input type="checkbox"/> Humanités Numériques <input type="checkbox"/> Projet blanc (hors thématique)	
Montant total du projet	xxxx €	Durée du projet : 12 mois maximum
Aide demandée à la MESHS	xxxx € <i>6000 € maximum</i>	Durée du projet : 12 mois maximum
Responsable scientifique (porteur unique)	Nom : Prénom : Adresse électronique : Téléphone : Emploi actuel : Discipline : Laboratoire de rattachement : Établissement :	
Type de dépôt ultérieur visé (ANR, H2020, etc.)		

VII. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE ET DES PARTENAIRES (académiques, socioéconomiques, nationaux et internationaux)

Laboratoire + Établissement	Nom	Prénom	Adresse électronique	Emploi actuel	Discipline	C/P*
Autre(s) partenaire(s) (entreprise, association)	Nom	Prénom	Adresse électronique	Emploi actuel	Domaine d'activité	C/P*

* Merci de préciser dans la mesure du possible, la liste des participants confirmés (C) et presentis (P).

Les informations relatives à votre projet et à votre équipe recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la MESHS à des fins de gestion administrative des projets de recherche, de leur suivi statistique et d'inventaire des compétences des chercheurs. Le destinataire des données est la MESHS. Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à donnees-privees@meshs.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<http://www.cnil.fr>).

VIII. PRÉSENTATION DU PROJET ÉMERGENT ET DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS ENVISAGÉES (5 pages maximum)

- *Présenter un résumé en français et en anglais du projet d'une longueur de 20-30 lignes, résumé qui servira ultérieurement à la communication du projet et doit donc être écrit sous une forme impersonnelle et décontextualisée ; un formulaire en ligne sera envoyé aux lauréats afin de faciliter la collecte des informations nécessaires à la diffusion du projet. Précisez si vous envisagez la mise en place d'un site interne de votre projet et si vous souhaitez, pour ce faire, utiliser les services de la MESHS.*
- *Préciser le contexte, l'état de l'art, les objectifs, la méthodologie et les enjeux scientifiques, les résultats et impacts du projet, en mettant en évidence le type de projet qui sera ultérieurement déposé.*
- *Détailler le programme de travail et fournir un calendrier prévisionnel, les activités envisagées devant être organisées entre le **10 février 2020** et le **31 janvier 2021***
- *Justifier, le cas échéant, le rattachement de votre projet au(x) programme(s) scientifique(s) et/ou action(s) transversale(s) choisi(s) et expliquer la pertinence de ce rattachement.*
- *Accès aux publications et aux données de la recherche : en accord avec les prévisions du programme H2020 et de l'article 30 de la loi pour une République numérique, la MESHS encourage les porteurs des projets retenus à déposer les publications scientifiques issues des activités du projet dans des archives ouvertes (par exemple HAL) ou, à défaut, les métadonnées les concernant.*
- *Sauf contraintes liées à un dépôt de projet ultérieur, la MESHS incite également à un positionnement des projets vis-à-vis du stockage, de l'archivage et, dans la mesure du possible, du partage et de la réutilisation des données produites dans le cadre du projet. Si des logiciels sont utilisés dans le traitement et l'analyse des données, l'utilisation de logiciels libres sera appréciée.*

IX. MODALITÉS DE SOUMISSION

Outre l'annexe financière qui pourra être transmise à part, ce dossier complet doit être transmis en version électronique **et en un seul fichier** - comprenant les signatures du responsable du projet et du directeur du laboratoire porteur, ce dernier devant être associé à la MESHS – pour le **13 janvier 2020** à l'adresse électronique suivante : degesci@meshs.fr

À...
Le ...

À...
Le...

Signature du porteur

Signature du directeur du laboratoire